

CARRIERE DE SCEY-SUR-SAONE ET-SAINT-ALBIN (70)

LIEUX DITS « COMBE DU CHAUFFOUR » ;
« DERRIERE LES VIGNES DU PLEUGE » ; ET « FARINEY GRUARD »

- Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats (Rubrique 2510)
- Broyage, concassage, criblage de produits minéraux naturels ou artificiels (Rubrique 2515)
- Station de transit de produits minéraux inertes non dangereux (Rubrique 2517)

Demande d'examen au Cas-par-Cas

Perception visuelle du projet



Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60



Pour le compte de :

NEXSTONE

8d rue des Entreprises
25410 VELESMES-ESSARTS
Tél. 01.47.61.75.00



Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Paul VANÇON	<i>Ingénieur Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas

ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Depuis le carreau de la carrière, située en contrebas du terrain naturel, le regard vient buter sur les éléments de l'exploitation (fronts de taille, merlons, stocks de déchets inertes et sur les éléments naturels (boisements et haies végétales périphériques). Ainsi, aucune visibilité n'est permise vers l'extérieur.

Les paysages franc-comtois correspondent en majorité à des paysages de collines et de plateaux : peu de secteurs vraiment plats en dehors de la vallée de la Saône ou de la plaine doloise et peu de secteurs vraiment accidentés en dehors des grands versants forestiers des Vosges, des "Monts" bien marqués du Haut-jura ou des gorges du Doubs et de la Loue. Selon l'Atlas des paysages de Franche-Comté, la carrière de Scey-sur-Saône et Saint-Albin se situe dans l'unité paysagère du « Plateau calcaire de l'Ouest », plus précisément dans « les environs de Combeaufontaine et de Scey-sur-Saône ». Les agglomérations sont situées au pied des collines juste en contrebas des forêts. Les maisons sont resserrées dans les villages. L'unité comporte des paysages aérés, environnés de bois. La présence de massifs heurtés aux arêtes bien marquées est favorable à la présence de feuillus, tandis que les bas-fonds sont tapissés d'herbages. Enfin, on retrouve quelques parcelles de cultures au centre du finage.

Le Parc Notre-Dame de Lorette du Château de Scey-sur-Saône et Saint-Albin, à 1,5 km au Sud-Ouest de la carrière est un site inscrit. Il s'agit d'un parc de 124 ha qui s'étend de la limite communale avec Rupt-sur-Saône au Sud jusqu'aux premières habitations de Scey-sur-Saône et Saint-Albin au Nord. Il englobe une bonne partie du relief de la Montoille qui culmine à 276 m NGF. Cette situation le place hors de la zone d'influence de la carrière actuelle et du projet d'extension.

La Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) la plus proche de la carrière est celle de la commune de Faverney à environ 14 km à vol d'oiseau au Nord-Est de Scey-sur-Saône et Saint-Albin. Elle n'interférera pas avec le projet.

La carrière de Scey-sur-Saône et Saint-Albin s'intègre dans un paysage au relief en pente douce. Elle est excavée sur une petite butte dont le pied se trouve à une altitude de 230 m (Sud). Les terrains les plus hauts touchés par l'extension de la carrière se trouvent au Nord, à une altitude de 260 m environ. Cette situation de léger surplomb du site par rapport au village aboutit à l'existence d'un bassin visuel globalement orienté Nord-Sud, et dont l'extension est plus marquée au Sud. Dans le détail, les limites du bassin visuel sont les suivantes (Figure 1) :

- Au Nord, le bassin visuel est rapidement limité dans son extension par la présence de boisements (lieuxdits « le Gros Sart », « la Végère » et le bois le Rouchoix). On peut néanmoins observer la création d'un petit couloir visuel entre les boisements, sur le surplomb de la butte ;
- À l'Est, la visibilité est bornée par la colline supportant le bois du Chanois et le bois de la Mineraie. Il s'agit d'un relief qui s'étend du Sud-Sud/Ouest au Nord-Nord-Est, et dont la ligne de crête se situe à une altitude d'environ 300 m ;
- À l'Ouest, l'extension du bassin visuel est limitée par la présence d'un relief en pente douce, ainsi que quelques boisements. Au Sud-Ouest, la butte boisée des « Bouveries » est prolongée au Sud par des vergers boisés, qui font écran à la vue. Surtout, le Mont Chevrey couvre la perception visuelle depuis Scey-l'Eglise ;
- Au sud, la carrière de Scey-sur-Saône et Saint-Albin est excavée au niveau d'une petite butte surplombant légèrement le village. Cette configuration aboutit à la création d'un couloir visuel au Sud du site, qui s'étend jusqu'aux premières habitations. La perception visuelle est toutefois limitée par la présence de haies, qui masquent légèrement les fronts de rochers nus.

La zone d'activité de la Maze et la ferme Dunckhorst, au Sud de la carrière, sont placés dans le bassin visuel de l'exploitation. Au niveau du village, les premières habitations se trouvent dans le couloir visuel généré par la configuration du site. Le reste du bassin est constitué de terrains agricoles et de boisements.

La carrière est partie prenante du paysage local. Elle n'est toutefois pas perceptible de la même manière en fonction du poste d'observation. Si le bassin visuel définit le champ de vision directe autour du site, la notion de perception visuelle tend à intégrer des positions plus éloignées desquelles on peut remarquer la carrière. Ainsi :

- La configuration topographique et les boisements au Nord limitent la perception visuelle de la carrière depuis cette direction. Ainsi, on ne peut observer le site depuis la RD 23 qu'en sortie du Bois le Rouchois, en limite du bassin visuel présenté en Figure 1 ;
- De même, au Nord-Ouest, le haut de la butte situé au niveau du lieu-dit « En Fariney » marque la limite de perception visuelle et la frontière du bassin visuel en cette direction ;
- Directement au Sud, au niveau de la Z.A. de la Maze, la perception visuelle de la carrière est atténuée par le merlon planté en limite de site ;
- Des premières habitations au Sud on peut observer la carrière. Toutefois la présence de haies permet de masquer en partie le site ;
- Depuis le centre du village au Sud, la carrière n'est pas visible. Les différents bâtis masquent totalement le site ;
- Enfin, la carrière est visible depuis les reliefs qui encadrent le village : bois du Chanois à l'Est et la Montoille au Sud-Ouest. Toutefois la situation de surplomb qu'offre ces points d'observation est contrebalancée par la densité de la végétation.

Le site est sensiblement perceptible lorsque l'on emprunte la RD 23. Si la configuration en dent creuse et le merlon extérieur permettent de masquer les installations, le front Nord, plus haut, se détache dans le paysage.

Au Sud, la perception visuelle est atténuée par l'existence de boisements épars, qui jouent le rôle de paravent. La carrière est pratiquement invisible depuis le village.

Au Nord, le bois le Rouchois vient refermer l'angle de vue. L'impact visuel depuis les reliefs alentours les plus importants est limité par la présence d'une végétation fournie. La plupart des routes et chemins situés au Nord n'offrent pas de vue directe sur les fronts.

Les terrains concernés par l'extension de la carrière se trouvent très légèrement plus haut (260 m NGF) que ceux situés à l'actuelle limite autorisée (255 m NGF – soit + 5 m NGF). Cette configuration permet de ne pas accentuer significativement la perception visuelle depuis le Sud. L'impact visuel depuis le Nord reste mesuré. De plus, le projet d'extension occupe une surface restreinte, ce qui devrait éviter de trop augmenter la gêne visuelle.

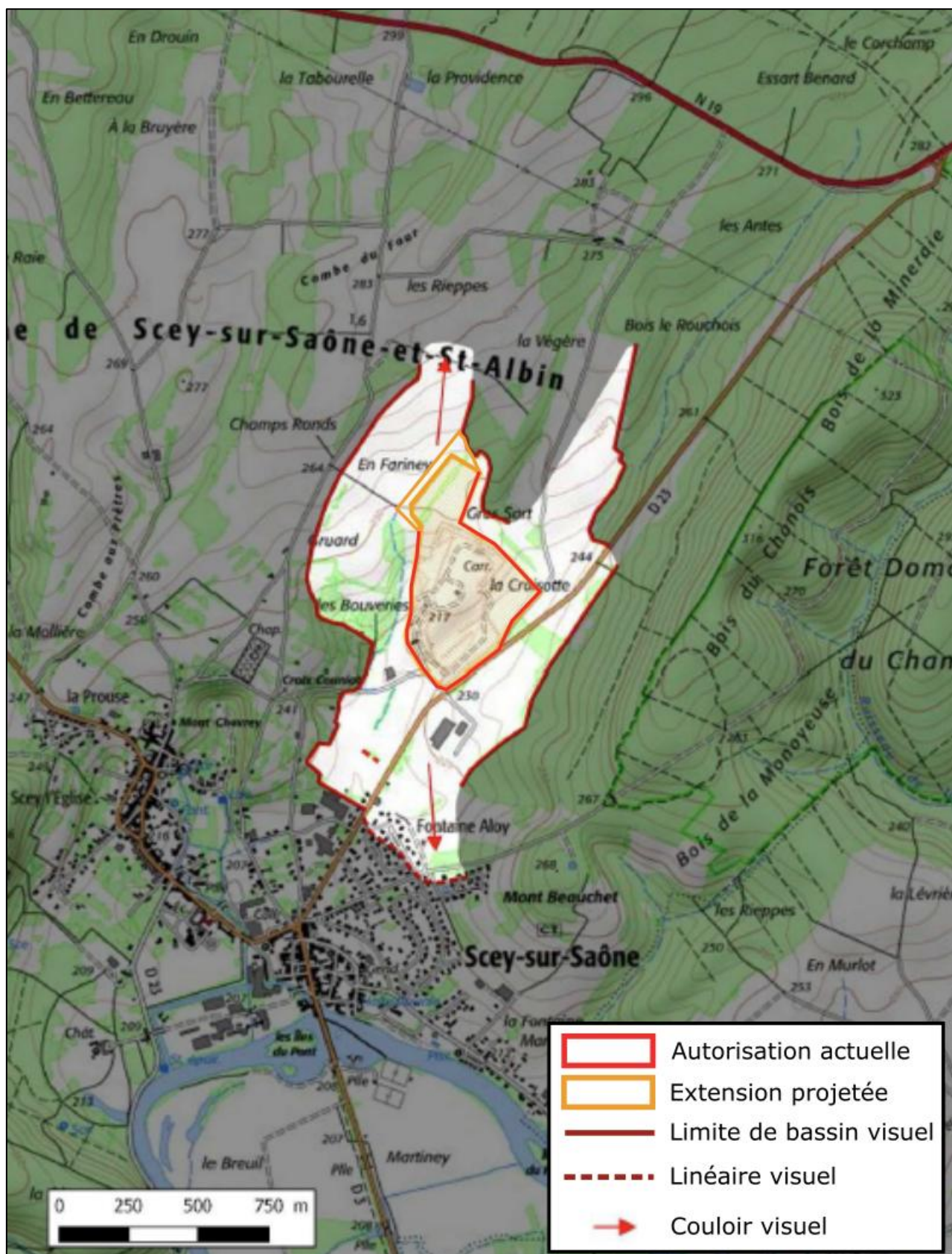


Figure 1 : Bassin visuel du projet

Sur les figures et photographies suivantes, la zone d'autorisation actuelle est représentée en rouge et la zone d'extension en orange. L'intégralité des photographies datent du début du mois de mai 2025.

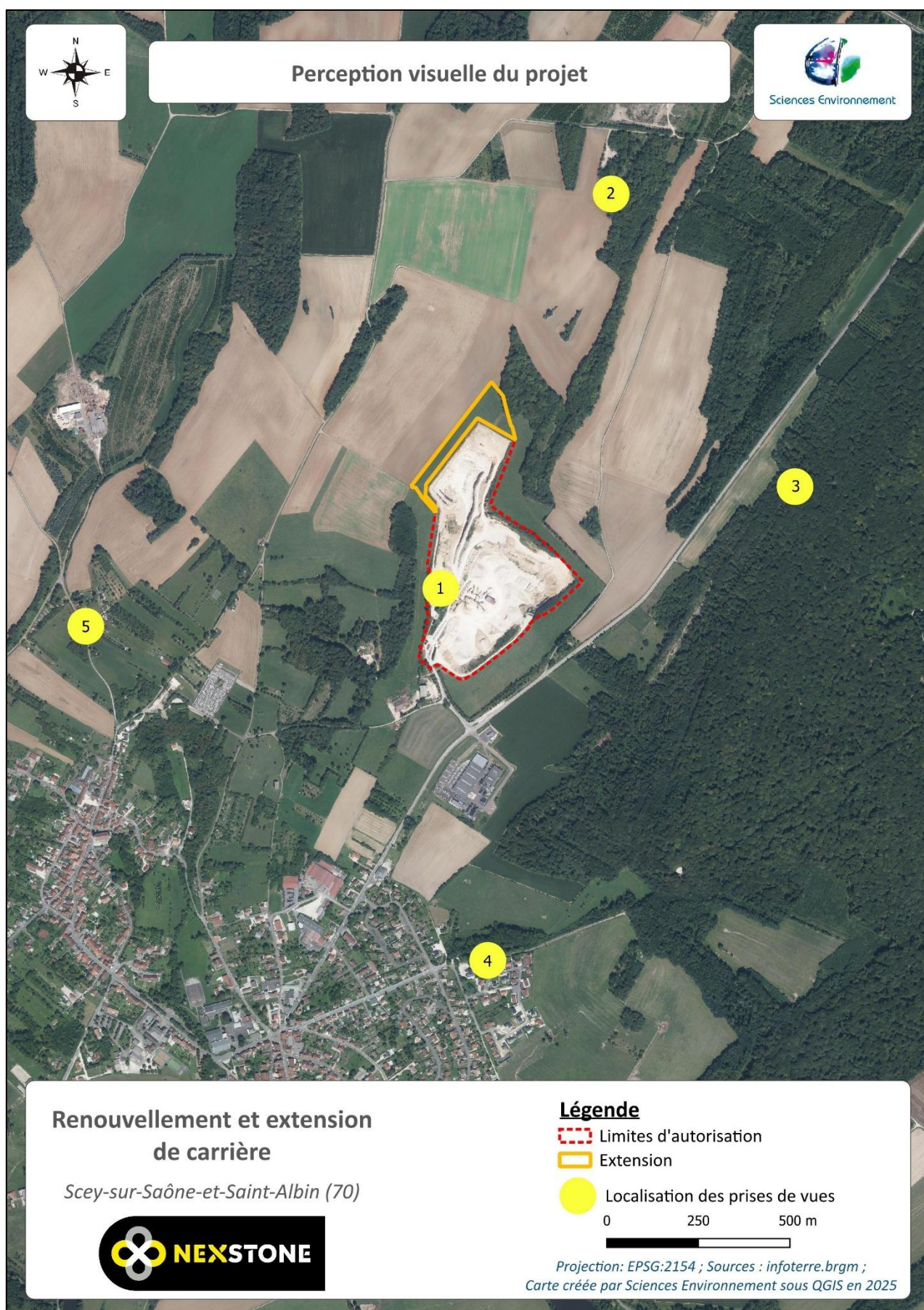


Figure 2 : Localisation des différentes prises de vues



Photographie 1 : Vue proche du projet - depuis le Sud



Photographie 2 : Vue lointaine du projet - depuis le Nord



Photographie 3 : Vue lointaine du projet - depuis l'Est



Photographie 4 : Vue lointaine du projet - depuis le Sud

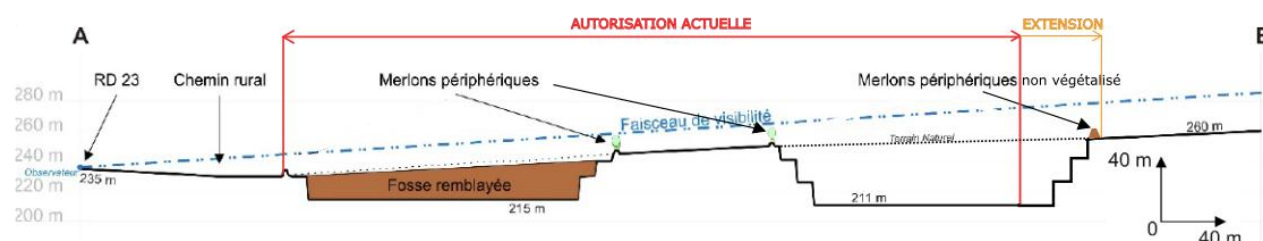
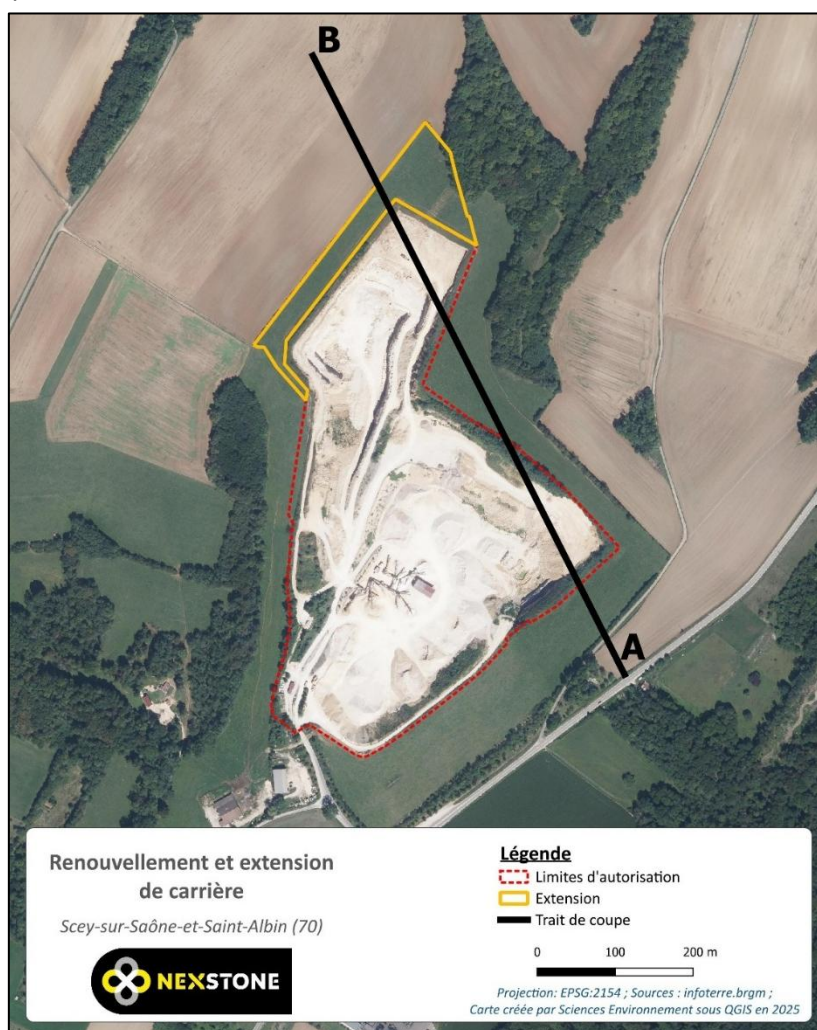


Photographie 5 : Vue lointaine du projet - depuis l'Ouest

Ainsi, la carrière est visible depuis la RD 23 en direction de Port-sur-Saône. Les aménagements prévus vont toutefois permettre de réduire l'impact visuel :

- Au niveau de la zone d'extraction actuelle et la zone d'extension, le merlon périphérique sera partiellement planté, et les arbres qu'il va accueillir feront écran sur les fronts nus. Seul le linéaire Nord-Ouest ne sera pas replanté car le pétitionnaire envisage une extension future en cette direction. Ce linéaire sera replanté uniquement en fin d'autorisation s'il y a aucun projet d'extension sollicité.
- La fosse la plus proche de la route sera remblayée jusqu'à un niveau légèrement inférieur au niveau du terrain naturel. Son remblaiement est d'ores-et-déjà en grande partie terminé. Ensuite, la quasi-totalité du merlon Sud-Est sera détruit afin de redonner de la surface exploitable en terre agricole pour l'agriculture.

On remarque par ailleurs que l'excavation générée par l'exploitation de l'extension ne générera pas de gêne visuelle supplémentaire. En effet, la nouvelle fosse se situera en retrait de la route, et abritée derrière les différents merlons plantés.



La carrière est également visible depuis la Zone Artisanale de la Maze, où l'entreprise AGRIEST est implantée. L'extension vers le Nord permettra un recul du front Nord, et n'augmentera pas significativement sa hauteur. L'exploitation de la zone d'extension n'augmentera donc pas la perception visuelle depuis ce point.

ANNEXES

FIGURES, PRISES DE VUES ET PANORAMAS ISSUS DE LA DERNIERE EXTENSION - 2017

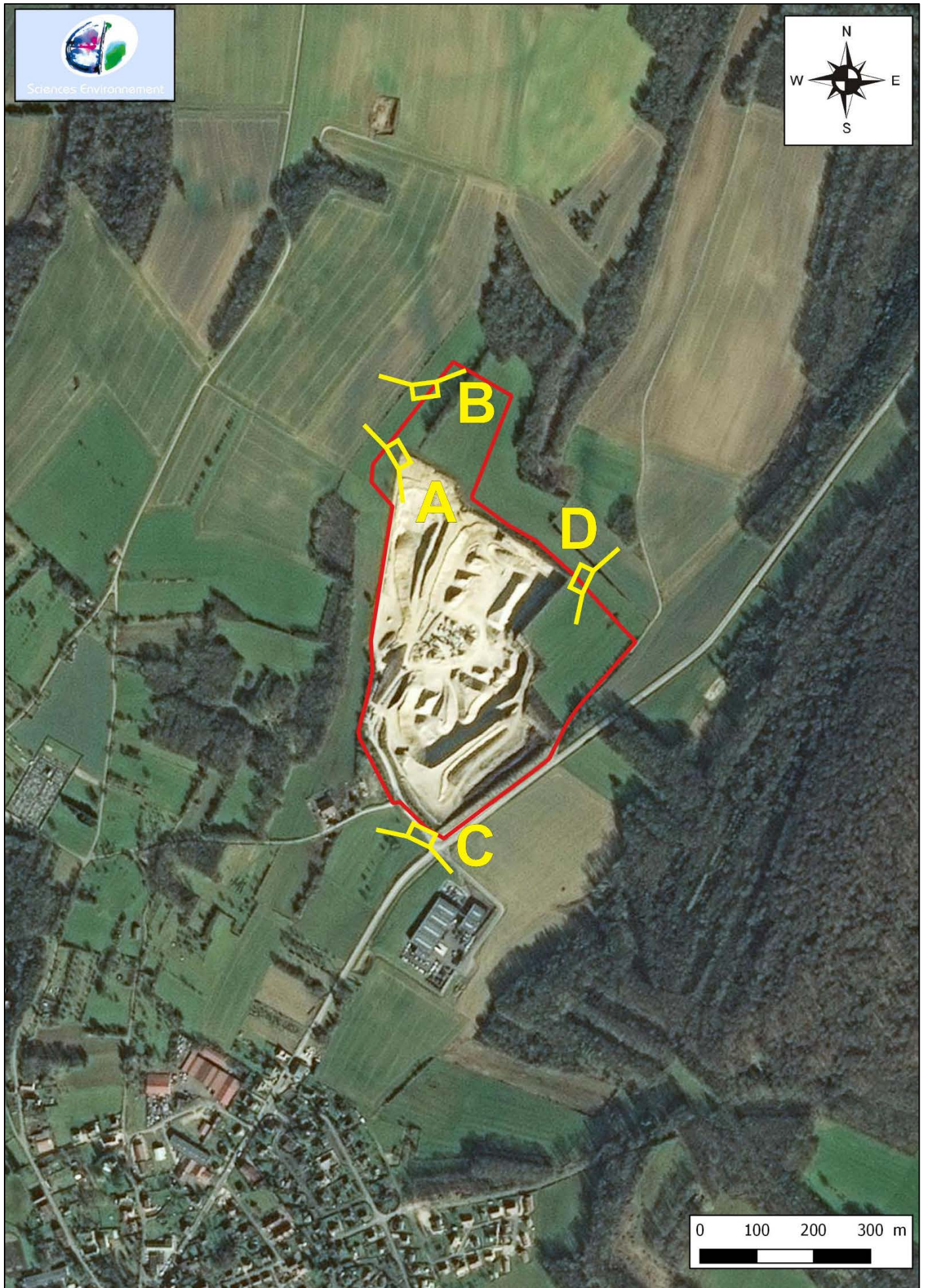


Figure 39 : Emprise visuelle de la carrière - Emplacement des panoramas

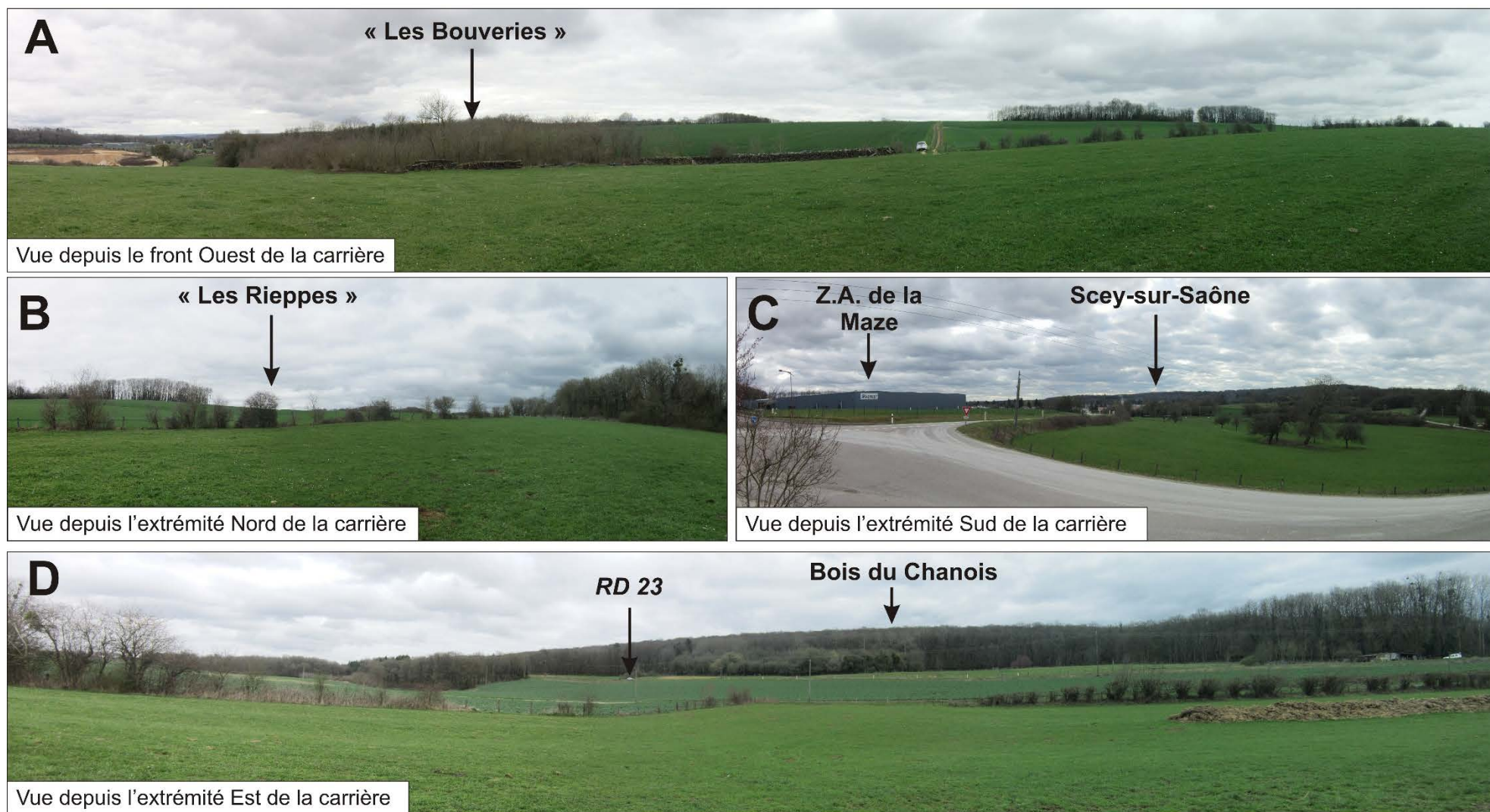


Figure 40 : Emprise visuelle de la carrière – Panoramas

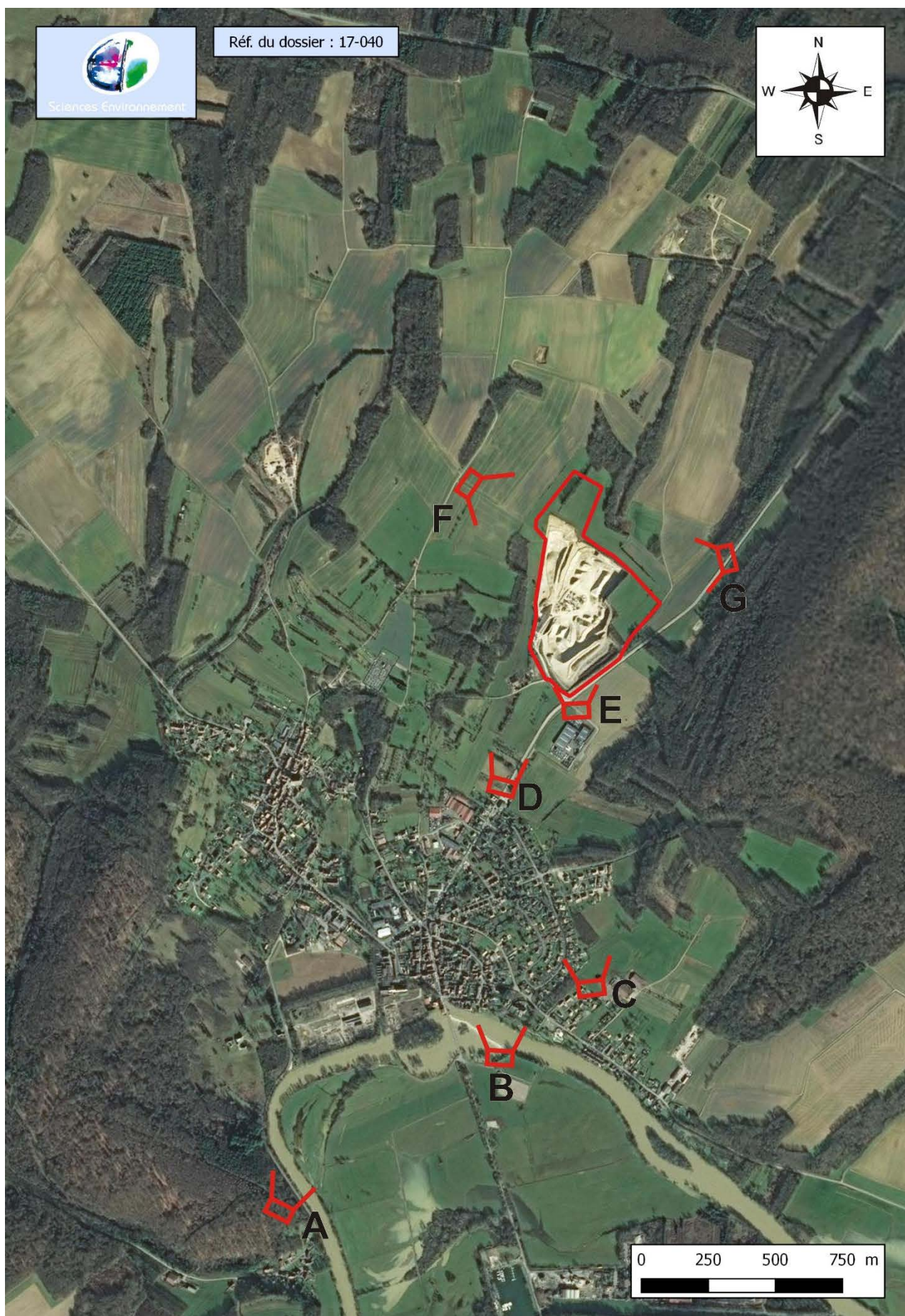


Figure 41 : Perception visuelle de la carrière – Positions des prises de vue

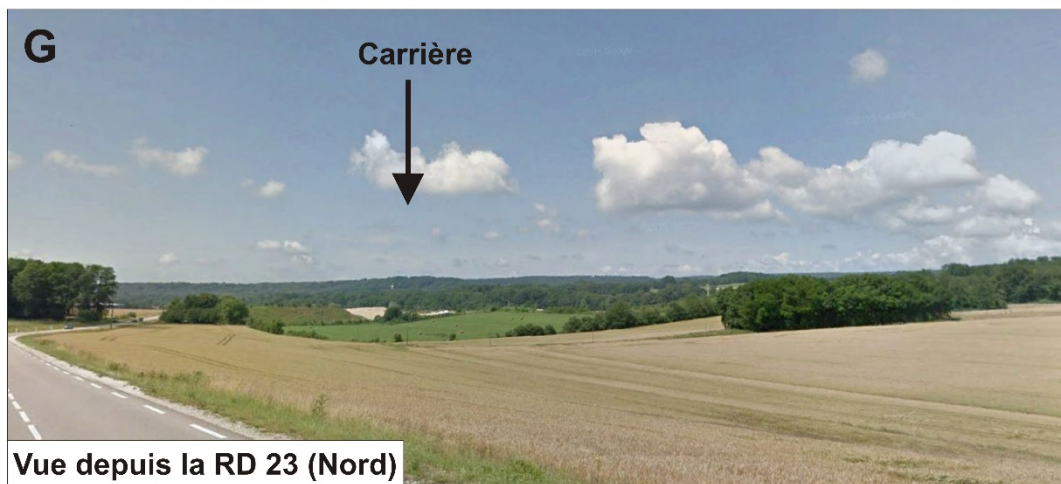
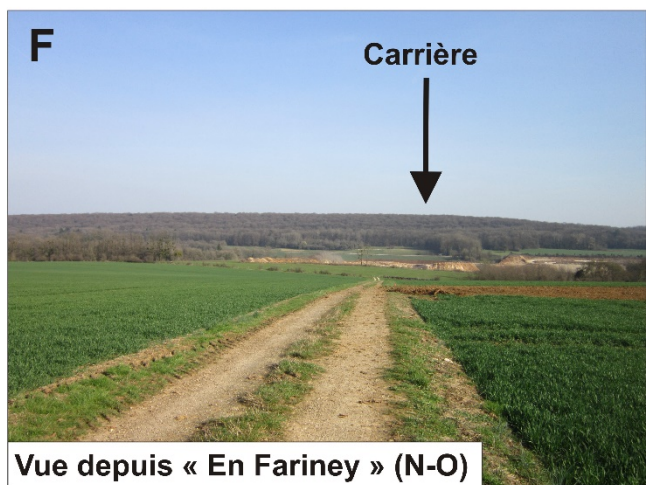
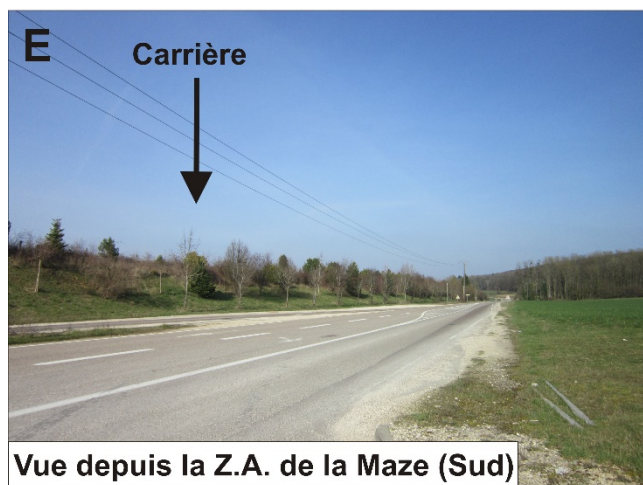
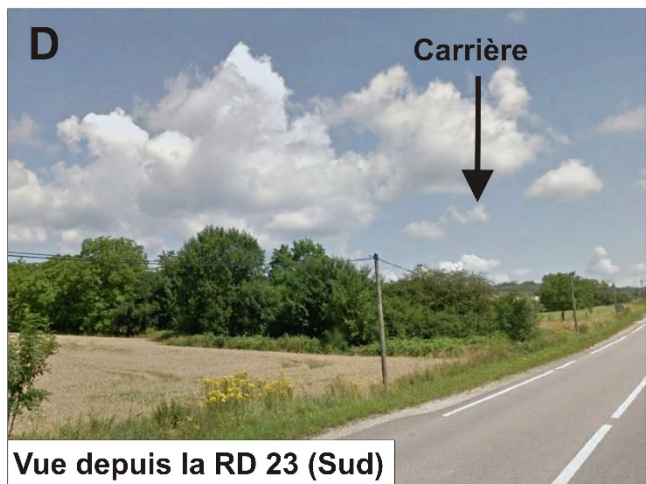
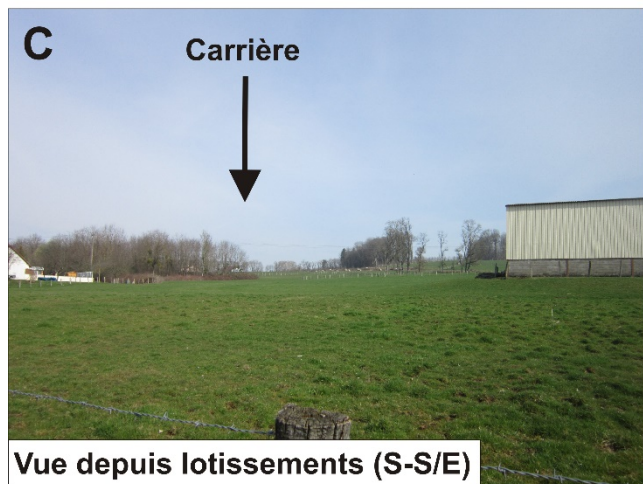
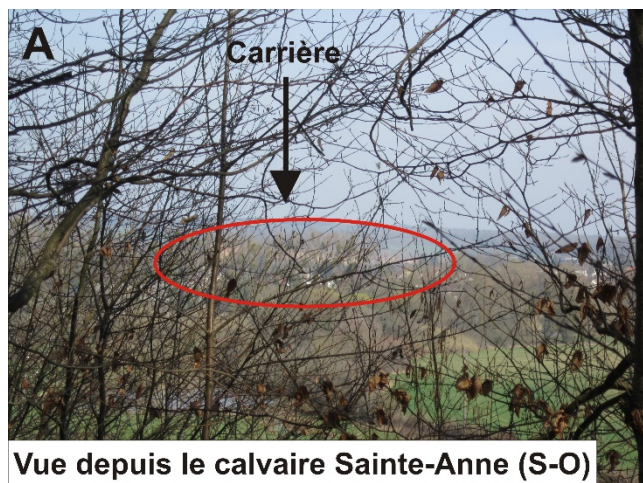
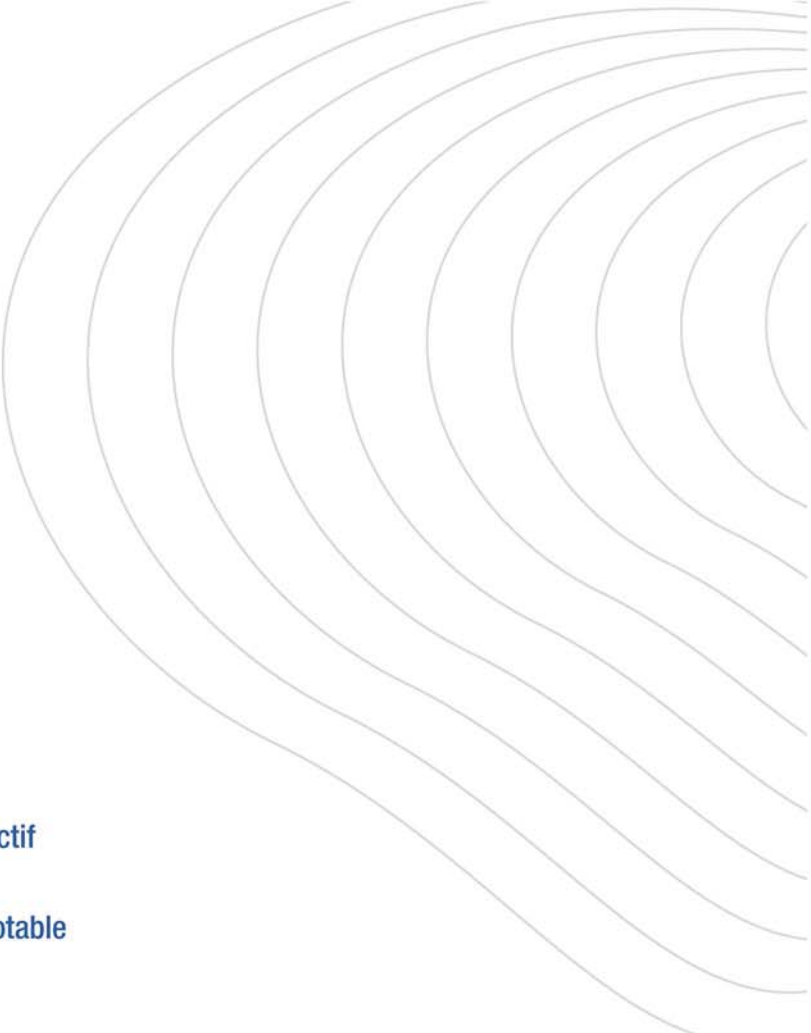


Figure 42 : Perception visuelle de la carrière - Prises de vue

- 
-  Énergies renouvelables
 -  Aménagement et environnement
 -  Déchets, Diagnostics de pollution
 -  Carrières, Installations classées
 -  Milieu naturel
 -  Hydrogéologie
 -  Eaux superficielles
 -  Assainissement collectif et non collectif
 -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr